

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2002

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
(VAUCLUSE) EN STATION DE TOURISME**

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, son rapporteur entendu et après discussion, prend acte des informations complémentaires qui lui ont été adressées en réponse à son avis du 19 octobre 1999 et maintient son sursis à statuer à la demande de classement de la commune de l'Isle-sur-Sorgue en station de tourisme dans l'attente :

- de l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) sur les risques liés aux boues produites par la station d'épuration de la société SKW et aux sous-produits de la station mixte,
- de l'achèvement du schéma directeur d'assainissement, incluant l'identification de l'ensemble des rejets, et de sa mise en œuvre.

COPIE CONFORME